

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-013

Séance du 26 mars 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-SIX MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à VÉLON Guillaume),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

OBJET : Subventions communales 2024.

M. le Maire explique que la commission gestion des finances propose de conserver les
règles d'attribution de subventions des années précédentes à savoir 100 € par association,
sauf pour celles présentant des activités particulières.

Mme l'Adjointe déléguée à la gestion des finances en donne la liste via un tableau
comparatif avec l'année dernière.

M. le Maire précise que :

- Ain'Pact 3 Moulins sollicite l'impression de sets de table en mairie pour un coût estimé
de 35 €,
- l'ONaCVG ne gère plus les subventions des Bleuets de France dont la gestion a été
confiée à un fonds de dotation qui n'est pas autorisé à percevoir des subventions publiques,

- ABCDE bénéficie de la mise à disposition de la salle des fêtes pour une conférence,
- les demandes d'associations à caractère social sont traitées par le CCAS,
- la demande de France ADOT 01 sera traitée dans le cadre du programme de modernisation et d'accessibilité du stade avec l'aménagement des abords du terrain multisports et l'éventuelle plantation d'un arbre de vie.

M. le Maire rappelle également qu'une subvention de 60,00 € est habituellement versée aux organismes de formation qui accueillent des élèves de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ARRÊTER la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXER le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Association communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
BAD KOP'S	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
Football Club Bresse Nord	100,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Saint-Jean-sur-Reyssouze location	100,00 €
Sou des écoles 2SJL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 365,00 €
Associations autres	
Fonds de solidarité logement	232,50 €
ONaCVG	30,00 €
Total	262,50 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Balan	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Total	180,00 €

Soit un montant total de **1 807,50 €** ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 (2 500 €, solde disponible de 692,50 €) ;

AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs ;

FIXE le montant pour chacune d'elles comme il suit :

Association communales	Montant accordé
Ain'Pact 3 Moulins	65,00 €
Ateliers créatifs de Saint-Jean	100,00 €
BAD KOP'S	100,00 €
Donneurs de sang	200,00 €
Football Club Bresse Nord	100,00 €
La Fraternelle	100,00 €
Rencontres & Loisirs St Jean	100,00 €
Saint-Jean-sur-Reyssouze location	100,00 €
Sou des écoles 2S JL	100,00 €
Union musicale	400,00 €
Total	1 365,00 €
Associations autres	
Fonds de solidarité logement	232,50 €
ONaCVG	30,00 €
Total	262,50 €
Organismes de formation	
MFR de Bâgé-le-Châtel	60,00 €
MFR de Balan	60,00 €
BTP CFA de Bourg-en-Bresse	60,00 €
Total	180,00 €

Soit un montant total de **1 807,50 €** ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 (2 500 €, solde disponible de 692,50 €) ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 26 mars 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

